

A thick red vertical bar is positioned on the left side of the page, extending from the top of the text area to the bottom.

FEDERATION FRANÇAISE D'EQUITATION

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901

PARC EQUESTRE FEDERAL

41600 LAMOTTE-BEUVRON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2021

Mesdames, Messieurs les membres,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française d'Équitation relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.1. « Règles et méthodes comptables - Généralités » de l'annexe des comptes annuels qui expose l'application du nouveau règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2018-06 du 5 décembre 2018 aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et son incidence sur la présentation des comptes.

4. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant au paragraphe 3, la note 4.1. de l'annexe expose les changements de méthodes comptables résultant de la nouvelle réglementation comptable de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2018-06 du 5 décembre 2018, applicable aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application de ce nouveau règlement et la présentation qui en est faite dans les notes annexes.

5. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité fédéral.

7. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 9 novembre 2021

Le commissaire aux comptes

BM&A



Eric Seyvos

Membres de la Compagnie Régionale de Paris



FEDERATION FRANÇAISE D'EQUITATION

Les Comptes Annuels
Exercice du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

BILAN ACTIF	31/08/2021			31/08/2020
	Brut	Amortissement Dépréciation	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences,...	382 479,45	-332 562,79	49 916,66	73 784,25
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	6 432 705,66	0,00	6 432 705,66	6 432 705,66
Agencements s/ Terrain	14 185 796,33	-8 365 020,90	5 820 775,43	6 831 414,26
Constructions	27 501 673,15	-9 109 704,56	18 391 968,59	15 785 275,10
Installations techniques, matériel et outillage	1 446 177,54	-1 108 369,13	337 808,41	400 191,22
Autres immobilisations corporelles	3 759 027,42	-3 199 501,57	559 525,85	722 823,99
Immobilisations corporelles en cours	4 559 695,74	0,00	4 559 695,74	6 123 077,11
Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières (1)				
Participations	350 117,62	0,00	350 117,62	350 087,49
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	54 089,64	-1 169,90	52 919,74	52 708,43
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	58 671 762,55	-22 116 328,85	36 555 433,70	36 772 067,51
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	40 716,00		40 716,00	37 176,00
Produits intermédiaires et finis	26 557,20		26 557,20	23 552,50
Marchandises	144 414,06	0,00	144 414,06	74 758,02
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances (3)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 432 155,48	-26 231,10	1 405 924,38	1 149 148,84
Autres créances	1 760 168,72	-181 707,34	1 578 461,38	1 165 267,80
Valeurs mobilières de placement	5 142 988,05	0,00	5 142 988,05	5 142 988,05
Disponibilités (2) (4)	32 912 545,78	0,00	32 912 545,78	29 071 557,32
Charges constatées d'avance	1 180 366,26	0,00	1 180 366,26	1 939 964,14
TOTAL ACTIF CIRCULANT	42 639 911,55	-207 938,44	42 431 973,11	38 604 412,67
Prime de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	101 311 674,10	-22 324 267,29	78 987 406,81	75 376 480,18
(1) Dont à moins d'un an (brut)			30,13	44,68
(1) Dont à plus d'un an (brut)			350 087,49	207 300,28
(2) Dont Disponibilités sur compte Fonds Equitation			58 168,05	58 168,05
(3) Dont autres créances comptes FFEC & SIF			227 882,95	330 278,32
(4) Dont Disponibilités sur comptes FFEC & SIF			24 067 116,61	23 230 622,03

BILAN PASSIF	31/08/2021 Net	31/08/2020 Net
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	628 914,09	628 914,09
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
- Réserves statutaires ou contractuelles	3 286 998,37	3 286 998,37
- Autres réserves pour projet associatif	35 692 696,88	38 016 995,97
Report à nouveau	2 044 641,79	-2 324 299,09
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	41 653 251,13	39 608 609,34
Situation Nette		
Subventions d'investissement	3 373 238,70	3 468 413,95
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	45 026 489,83	43 077 023,29
FONDS REPORTES ET DEDIES	0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0,00	24 167,25
Provisions pour charges	230 658,45	236 366,45
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	230 658,45	260 533,70
DETTES (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,00	0,00
Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	152 931,73	63 300,20
Emprunts et dettes financières	0,00	0,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,00	0,00
Fournisseurs et comptes rattachés	3 113 951,28	3 771 482,63
Dettes fiscales et sociales	1 643 455,39	1 430 200,83
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00
Autres dettes (2) (3)	28 219 173,86	25 995 814,49
Produits constatés d'avance	600 746,27	778 125,04
TOTAL DETTES	33 730 258,53	32 038 923,19
Ecart de conversion Passif		
	78 987 406,81	75 376 480,18
(1) Dont à plus d'un an (a)	0,00	75 946,68
(1) Dont à moins d'un an (a)	33 730 258,53	32 038 923,19
(2) Dont autres dettes compte Fonds Equitation	58 168,05	58 168,05
(3) Dont autres dettes comptes FFEC & SIF	23 606 809,46	22 381 810,79

COMPTES DE RESULTAT

	31/08/2021	31/08/2020
	Total	Total
Produits d'exploitation (1)		
Cotisations	5 510 741,00	5 460 698,00
Vente de biens & Services	2 515 538,03	2 909 875,88
Recettes commerciales	795 243,65	567 219,72
Prestations de services	1 720 294,38	2 342 656,16
Produits de Tiers Financeurs	2 983 088,25	1 064 956,87
Concours publics et subventions d'exploitation	2 983 088,25	1 064 956,87
Autres Produits	24 648 723,93	23 627 246,72
Production stockée	3 004,70	2 359,06
Production immobilisée	729 390,73	736 292,01
Autres produits licences	17 121 559,00	15 343 566,00
Autres produits (hors licences)	6 794 769,50	7 545 029,65
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	119 515,90	106 494,12
Total des Produits d'exploitation	35 777 607,11	33 169 271,59
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises et de matières premières	455 895,51	338 216,46
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes (a)	18 288 965,58	15 033 099,50
Impôts, taxes et versements assimilés	697 945,00	660 349,81
Salaires et traitements	4 692 849,78	4 723 125,02
Charges sociales	729 404,28	1 409 129,76
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 596 392,38	2 567 453,17
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0,00	0,00
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	24 765,56	27 366,99
Dotations aux Provision pour risques et charges	0,00	11 985,00
Subventions accordées par l'association	5 340 765,00	6 090 873,00
Autres charges	1 118 107,53	4 941 695,55
Total des charges d'exploitation	33 945 090,62	35 803 294,26
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 832 516,49	-2 634 022,67
Produits financiers		
De participations (3)	0,00	0,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	21 497,25	41 845,93
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges	0,00	0,00
Différences positives de change	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Total des produits financiers	21 497,25	41 845,93
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées (4)	4 126,16	0,00
Différence négatives de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Total des charges financières	4 126,16	0,00
RESULTAT FINANCIER	17 371,09	41 845,93
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 849 887,58	-2 592 176,74

Exerci

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	31/08/2021	31/08/2020
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	17 909,56	105 077,69
Sur opérations en capital	296 575,25	293 887,65
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges	0,00	0,00
Total des produits exceptionnels	314 484,81	398 965,34
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 323,60	4 323,40
Sur opérations en capital	0,00	18 591,29
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
Total des charges exceptionnelles	2 323,60	22 914,69
RESULTAT EXCEPTIONNEL	312 161,21	376 050,65
Participation des salariés aux résultat		
Impôt sur les bénéfices	117 407,00	108 173,00
Total des produits	36 113 589,17	33 610 082,86
Total des charges	34 068 947,38	35 934 381,95
EXCEDENT OU DEFICIT	2 044 641,79	-2 324 299,09
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0,00	0,00
Prestations en nature	0,00	0,00
Bénévolat	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0,00	0,00
Mises à disposition gratuite de biens	0,00	0,00
Prestations en nature	0,00	0,00
Personnel Bénévole	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	0,00	0,00
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont charges concernant les entités liées		

FEDERATION FRANCAISE D'EQUITATION

Exercice clos le 31/08/2021

Annexe comptable

1. Préambule

La Fédération Française d'Équitation est une association régie par la loi de 1901, dont les principales données se présentent comme suit au 31/08/2021 :

- Le total du Bilan de l'exercice clos au 31/08/2021 s'élève à 78.987.406,81€.
- Le compte de résultat affiche un bénéfice de 2.044.641,79€.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels, qui ont été établis par les dirigeants de l'association.

Les données chiffrées sont exprimées, sauf exception, en millions d'euros.

2. Description de l'objet social et des missions sociales de la FFE

2.1. Objet social

La Fédération Française d'Équitation a pour objet de :

- Promouvoir et développer les activités et les disciplines équestres du concours complet d'équitation, dressage, saut d'obstacles, para-dressage, attelage, courses club, endurance, equifeel, equifun, équitations culturelles de tradition et de travail (cheval de chasse, équitation américaine, doma vaquera, équitation de camargue, équitation de travail, équitation islandaise, équitation portugaise, monte en amazone, tir à l'arc à cheval, ski joering), horse ball, hunter, médiation et développement personnel avec les équidés, mountain trail, pony games, ride and run, techniques de randonnée équestre de compétition (TREC), reining, tourisme équestre, voltige équestre ainsi que toutes les disciplines équestres qui pourraient naître et être reconnues par le FFE ;
- Représenter tous les licenciés pratiquant l'équitation ;
- Accompagner le développement des groupements équestres adhérents et défendre leurs intérêts. Représenter les groupements équestres employeurs au sein des instances en charge du dialogue social, de la négociation et de la gestion des accords collectifs de travail de la branche ou interprofessionnels. Promouvoir les activités du secteur, notamment auprès des différentes organisations de la filière cheval ;
- Intervenir en lien avec le Ministère chargé de l'Agriculture dans la sélection des chevaux de sport et de loisirs et participer au prestige international de l'élevage du cheval français. Dans ce cadre, le ministère chargé de l'agriculture fait connaître à la Fédération toutes les mesures de nature à influencer sur l'élevage équin. La Fédération peut recevoir les subventions nécessaires à cette activité ;
- Participer pour tout ce qui concerne le cheval et l'équitation aux actions des pouvoirs publics ;
- Assurer en son sein la liberté d'opinion et le respect des droits de la défense, s'interdire toute discrimination, veiller au respect de la charte d'éthique et de déontologie du sport de la FFE établie conformément aux dispositions du code du sport ;

- Intégrer les notions de bien-être animal, de développement durable et de protection de l'environnement dans l'ensemble de ses activités ;
- Respecter et faire respecter à ses adhérents les règles d'encadrement, les règles de disciplines, les règles contre le dopage humain, les règles contre le dopage animal, les règles d'hygiène, les règles de sécurité et les règles de protection des sportifs et de lutte contre la fraude et la tricherie dans le cadre des paris sportifs ;
- Assurer la gestion du Parc équestre fédéral et ses activités connexes et agricoles liées aux événements ;
- La FFE détermine, parmi les compétitions qu'elle organise ou dont l'organisation est confiée à l'un de ses membres, celles qui peuvent servir de support aux paris sportifs ;
- Coordonner et dispenser les actions de formation par apprentissage concernant les diplômes d'encadrement des activités équestres.

2.2. Missions sociales

Les missions de la Fédération Française d'Equitation sont de :

- Délivrer des licences et en percevoir le produit ;
- Assurer sa représentation au niveau régional et départemental par la mise en place d'organes déconcentrés ;
- Participer aux formations conduisant à l'obtention des diplômes d'encadrement de l'équitation reconnus par l'Etat ;
- Organiser des formations et la délivrance des brevets, diplômes et titres relatifs aux activités équestres et aux compétences de juges, arbitres et commissaires des compétitions ;
- Evaluer le niveau de maîtrise technique des pratiquants licenciés à la Fédération et délivrer les diplômes correspondants ;
- Elaborer les règlements concernant les activités équestres ;
- Organiser toutes les épreuves sportives départementales, régionales, nationales ou internationales. Les règlements des épreuves utilisées pour la sélection des équidés doivent être approuvés par le ministre chargé de l'agriculture ;
- Participer à l'organisation, sous l'autorité du ministre chargé des sports, de la filière d'accession au parcours d'excellence sportive, et assurer la sélection des cavaliers et des chevaux pour participer aux compétitions internationales, organiser des assemblées, congrès, conférences, expositions utiles à l'équitation ;
- Organiser toutes actions favorables à la promotion des activités équestres, l'édition et la publication de tout document ;
- Contribuer au bien-être équin notamment par la mise en œuvre d'une démarche qualité pour les établissements équestres, de formations et de certifications pour les détenteurs d'équidé ;
- Intervenir auprès de tous organismes afin de promouvoir les activités équestres ;
- Organiser et développer les relations internationales.

3. Faits marquants de l'exercice

3.1. Pandémie COVID-19

La pandémie de coronavirus s'est poursuivie au cours de l'exercice et a eu un impact sur le compte de résultat.

Par rapport à l'exercice clos au 31/08/2020, les produits sont en hausse de 2,5M€ et les charges sont en baisse de 1,9M€.

Et par rapport à l'exercice clos au 31/08/2019, la baisse des produits et des charges est respectivement de 7,1M€ et de 7,6M€.

Les produits au 31/08/2021 en hausse de +2,5M€ sont principalement liés aux subventions d'exploitation +0,9M€, à l'augmentation du nombre de licences de pratiquant +1,8M€, à la prise en compte des aides de l'Etat au titre du fonds de solidarité es entreprises +1M€, et à la baisse des dons collectés au titre de l'opération #cavaliersolidaire -1M€.

Les charges au 31/08/2021 sont en baisse de -1,9M€ avec principalement une augmentation des autres achats et charges externes +3,3M€ (sous-traitance, honoraires, publicité relations publiques, transports), et une diminution des charges sociales -0,7M€ (MSA exonérations et aides au paiement), et des autres charges -4,6M€ (opérations 2020 non reconduites subvention vers les départements et apport à EQUIACTION).

Les épreuves d'équitation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de TOKYO se sont déroulées du 26 juillet au 30 août 2021.

3.2. Opération #cavaliersolidaire

L'opération #cavaliersolidaire en faveur des structures équestres en difficulté s'est poursuivie jusqu'au 31 décembre 2020. Le montant des dons collectés sur la période est de 0,1M€, et le montant des subventions versées par la FFE aux structures équestres en difficulté est de 0,1M€. Rappel, sur cette opération le total versé par la FFE au 31/08/2020 est de 1,3M€.

4. Règles et méthodes comptables

4.1. Généralités

Les comptes annuels de l'association de l'exercice clos le 31 août 2021 ont été établis conformément au règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et au règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, entré en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 et abrogeant le règlement CRC 99.01. Pour la FFE, ce nouveau règlement a eu pour seul impact la modification des recettes d'exploitation du compte de résultat.

Dans le but d'une meilleure compréhension les modifications sont les suivantes :

Produits d'exploitation	Compte de résultat au 31/08/2020		
	Présentation au 31/08/2020	Présentation au 31/08/2021	Reclassements
Cotisations		5 460 698,00	5 460 698,00
Ventes de biens et de services	1 816 771,71	2 909 875,88	1 093 104,17
Recettes commerciales	567 219,72	567 219,72	0,00
Prestations de services	1 249 551,99	2 342 656,16	1 093 104,17
Produits de tiers financeurs		1 064 956,87	1 064 956,87
Subvention d'exploitation		1 064 956,87	1 064 956,87
Autres produits	31 352 499,88	23 627 246,72	-7 725 253,16
Production stockée	2 359,06	2 359,06	0,00
Production immobilisée	736 292,01	736 292,01	0,00
Subventions d'exploitation et partenariat	2 158 061,04		-2 158 061,04
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	106 494,12		-106 494,12
Cotisations	5 460 698,00		-5 460 698,00
Autres produits licences	15 343 566,00	15 343 566,00	0,00
Autres produits (hors licences)	7 545 029,65	7 545 029,65	0,00
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		106 494,12	106 494,12
Total des produits d'exploitation	33 169 271,59	33 169 271,59	0,00

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels,
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

4.2. Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois et concerne la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

4.3. Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

4.4. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan

4.4.1. Actif immobilisé

L'inscription à l'actif des immobilisations a été opérée dans le respect des critères édictés par le règlement CRC 04-06, repris par le règlement de l'ANC n° 2014-03 :

- Le contrôle de la ressource par l'entité.
- La notion d'avantages économiques futurs.
- Le caractère identifiable de l'actif.
- La probabilité du bénéfice des avantages économiques futurs.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (le prix d'achat s'entend net des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement).

Le calcul des dotations aux amortissements répond à la définition du Plan comptable qui définit l'amortissement comme la répartition systématique du montant amortissable d'un actif sur sa durée d'utilité.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue.

- Immobilisations incorporelles 1 à 4 ans
- AAI des terrains 4 à 30 ans
- Constructions & AAI des constructions 4 à 30 ans
- Matériels et outillage 2 à 15 ans
- AAI Divers 5 à 20 ans
- Matériel de transport 1 à 8 ans
- Matériel informatique 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et mobilier 1 à 10 ans
- Matériel de sport 1 à 10 ans

4.4.2. Stocks

Les stocks sont valorisés au prix d'achat selon la méthode des coûts moyens pondérés. Une dépréciation est éventuellement comptabilisée en fonction des risques constatés à l'analyse du délai d'écoulement de chacun des articles en stocks.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31/08/2021.

4.4.3. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur valeur brute. A la clôture de l'exercice, une dépréciation est éventuellement constatée pour ramener leur valeur au prix de marché.

4.4.4. Créances et dettes

Les créances usagers et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances et dettes libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes de change latentes sont couvertes par une provision.

La recouvrabilité des créances est analysée lors de chaque clôture des comptes. En cas de dépassement d'échéance, les créances impayées font l'objet d'une dépréciation si, à l'issue de l'analyse et des négociations éventuellement en cours, leur recouvrement apparaît incertain.

4.4.5. Engagements de retraite

Les engagements de la FFE en matière d'indemnités de départ en retraite sont provisionnés au bilan. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'une évaluation effectuée lors de chaque clôture par un expert indépendant. Les hypothèses actuarielles intègrent notamment des hypothèses de progression de salaires, d'espérance de vie, de rotation des effectifs et de taux d'actualisation. Ce dernier correspond au taux de rendement des emprunts d'Etat dont les échéances sont approximativement égales à celles des obligations de la FFE. - Voir 4.6.1.

4.5. Règles et méthodes comptables compte de résultat

4.5.1. Licences

Le produit des licences est intégralement constaté en recette au moment de la souscription, étant rappelé que la clôture de délivrance des licences pratiquant est fixée au 31 août de chaque année.

5. Notes sur les principaux postes de bilan

5.1. Immobilisations

Les mouvements des immobilisations figurent en annexe « Immobilisations » du présent document.

Les travaux et agencements sur le site fédéral de Lamotte Beuvron ont été poursuivis pour un total de 2,4M€. Il s'agit principalement de la finalisation et mise en service de la restructuration du Pavillon sud, incluant la mise aux normes des cuisines, et de la restructuration du Pavillon nord.

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnements pour 54K€ et de parts sociales de SCIC Sologne Agri Méthanisation à hauteur de 350K€ qui ont été nanties pour garantir le prêt de 14 ans souscrit auprès du Crédit Agricole Mutuel de Val de France.

5.2. Autres créances

Les autres créances sont constituées :

- Des fournisseurs débiteurs, des avoirs et des produits à recevoir pour 0,5M€.
- Du compte « Etat produits à recevoir » pour 0,6M€, pour le fonds de solidarité des entreprises.
- Des comptes engageurs, organisateurs et clubs des systèmes de gestion de la FFE (produits fédéraux et compétitions) qui sont débiteurs au 31/08/2021 pour un total de 0,2M€. Ces comptes débiteurs sont provisionnés à hauteur de 0,2M€.
- Le compte courant d'associé entre la FFE et la SCIC Sologne Agri Méthanisation s'élève à 150k€ et est non rémunéré.
- Des subventions à recevoir pour 0,2M€, correspondant au solde de 20% du contrat de performance 2021 signé avec l'ANS (Agence Nationale du sport).

5.3. Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille au 31/08/2021 s'élève à 5,1M€ dont la principale composante est le contrat Cardif Elite Capitalisation Personnes Morales à hauteur de 5M€

5.4. Disponibilités

Pour affiner la maîtrise de nos flux, nous gérons notre trésorerie sur des comptes bancaires spécifiques afin d'isoler au niveau de la trésorerie les sommes dues aux groupements équestres adhérents, aux engageurs et aux organisateurs de notre système de gestion des compétitions.

Ces comptes sont au 31/08/2021 de 24,1M€, et ne sont pas rémunérés.

Pour la gestion du « Fonds Equitation » un compte bancaire spécifique a été ouvert, le solde est au 31/08/2021 de 0,1M€.

5.5. Provisions pour risques

La FFE n'a plus de litige provisionné au 31/08/2021.

Les mouvements des provisions figurent en annexe « Provisions Inscrites au bilan » du présent document.

5.6. Provisions pour charges

5.6.1. Engagements de retraite

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

Hypothèses	31-août-21	31-août-20
Taux de turn-over	11,00%	10,00%
Taux d'évolution de la masse salariale	2,00%	2,00%
Taux d'actualisation	0,68%	0,68%
Age de départ volontaire à la retraite :		
Cadres	65 ans	65 ans
Non Cadres	62 ans	62 ans

Analyse de l'évolution de la provision relative aux indemnités de départ en retraite. La variation de l'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite est la suivante :

En Euros	31-août-21	31-août-20
Valeur actualisée de l'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite	218 987 €	224 695 €

La variation de la provision comptabilisée au bilan se décompose de la manière suivante :

Provision comptabilisée au bilan au 1er septembre 2020	224 695 €
Coût des services rendus	18 456 €
Coût financier	1 591 €
Ecart actuariels	10 956 €
Prestations réglées	-36 711 €
Provision comptabilisée au bilan au 31 août 2021	218 987 €

5.7. Autres dettes

Les autres dettes sont constituées :

- Des comptes des groupements équestres adhérents, des engageurs et des organisateurs des systèmes de gestion de la FFE (produits fédéraux et compétitions) sont créditeurs au 31/08/2021 pour un total de 23,6M€.
- Du compte « Fonds Equitation » - Solde du fonds des 3 années 2014, 2015 et 2016 affectés aux actions à venir sur le portage du dossier TVA pour un total de 58.168€.
- Du compte « Divers charges à payer » pour un total de 3,7M€.

6. Rémunérations allouées aux organes de direction de l'association

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versé du 01/09/2020 au 31/08/2021 aux trois personnes les mieux rémunérées salariés, s'est élevé à 408K€.

7. Régime fiscal

L'association n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés et au régime de TVA, à l'exception de son activité commerciale (notamment de sponsoring) soumise au taux de droit commun.

8. Valorisation bénévolat

L'association n'a inscrit aucun montant en comptabilité au titre des contributions volontaires. Aucune manifestation organisée directement par la FFE n'ayant eu lieu sur l'exercice comptable.

9. Autres informations

9.1. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes facturés au titre de la mission légale sont de 72.000€ TTC.

9.2. Cautions Bancaires SCIC Sologne Agri Méthanisation

9.2.1. Caution du prêt du 12 juillet 2016

Par le contrat de prêt du 12 juillet 2016 entre la caisse régionale du crédit agricole mutuel val de France et la SAS Sologne Agri Méthanisation pour un prêt de 100.000€. Le remboursement a eu lieu le 17 janvier 2021. La Fédération Française d'Equitation était caution solidaire pour un montant en principal de 40.000€, plus intérêts, commissions, frais et accessoires.

9.2.2. Nantissement de compte de titres financiers

Par la déclaration de nantissement de compte de titres financiers du 13/09/2019 avec la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Val de France, les 349.965 actions nominatives détenues par la FFE de la société SCIC SAS Sologne Agri Méthanisation sont nanties en garantie du paiement et du remboursement de la convention de crédits du 13/09/2019 pour un montant en principal de 8,4M€.

8.2.3. Convention de subordination et d'engagements

La convention de subordination et d'engagements du 13/09/2019 entre la SCIC Sologne Agri Méthanisation, l'emprunteur, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, le créancier prioritaire, et les Associés, SAS Métha Finances, la Marie de Lamotte-Beuvron et la Fédération Française d'Equitation, subordonne le paiement des sommes dues par l'emprunteur au créancier prioritaire au titre de la convention de crédit et de reprendre un certain nombre d'engagements auxquels les associés ont convenu de souscrire, chacun pour ce qui le concerne. Le créancier prioritaire a consenti à l'emprunteur un prêt d'un montant maximum en principal de 11,5M€ en date du 13/09/2019 afin de permettre le financement de la construction et de l'exploitation d'une unité de méthanisation en injection de biométhane, sise à Lamotte-Beuvron.

Le montant des emprunts de Sologne Agri Méthanisation au 31/08/2021 est de 9.445.378€.

La mise en service de l'unité d'injection a eu lieu le 17 novembre 2020.

8.3. Effectif moyen

Effectif moyen annuel	2020/2021	2019/2020
Salariés FFE	136	134
Personnes mises à disposition	11	12
Intérimaires	0	0
Effectif Moyen sur l'exercice	147	146

8.4. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Par Virement	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Concessions, Brevets et marques	0,00		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	380 076,19		2 403,26
Immobilisations corporelles			
Terrains	6 432 705,66		
Aménagements de Terrains	14 147 518,70	38 277,63	
Constructions sur sol propre	13 062 001,30	2 006 440,06	
Constructions sur sol d'autrui	0,00		
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 673 929,49	1 740 319,70	18 982,60
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 418 404,90	11 737,36	27 756,08
Installations générales, agencements et aménagements divers	118 901,78		6 226,27
Matériel de transport	400 451,72		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 142 692,11	6 044,40	84 711,14
Emballages récupérables et divers	0,00		
Immobilisations corporelles en cours	6 123 077,11		2 239 437,78
Avances et acomptes	0,00		
Total III	55 519 682,77	3 802 819,15	2 377 113,87
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence	0,00		
Autres participations	350 087,49		30,13
Autres titres immobilisés	0,00		
Prêts et autres immobilisations financières	53 878,33		211,31
Total IV	403 965,82	0,00	241,44
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	56 303 724,78	3 802 819,15	2 379 758,57

Cadre B	Diminutions		Valeur brute	Réévaluations
	Par virement	Par cession	fin d'exercice	Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Concessions, Brevets et marques (I)			-	
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			382 479,45	
Immobilisations corporelles				
Terrains			6 432 705,66	
Aménagements de Terrains			14 185 796,33	
Constructions sur sol propre			15 068 441,36	
Constructions sur sol d'autrui			0,00	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			12 433 231,79	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		11 720,80	1 446 177,54	
Installations générales, agencements et aménagements divers			125 128,05	
Matériel de transport			400 451,72	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			3 233 447,65	
Emballages récupérables et divers			0,00	
Immobilisations corporelles en cours	3 802 819,15		4 559 695,74	
Avances et acomptes			0,00	
Total III	3 802 819,15	11 720,80	57 885 075,84	0,00
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence			0,00	
Autres participations			350 117,62	
Autres titres immobilisés			0,00	
Prêts et autres immobilisations financières			54 089,64	
Total IV	0,00	0,00	404 207,26	0,00
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	3 802 819,15	11 720,80	58 671 762,55	0,00

AMORTISSEMENTS

Cadre A		SITUATION DES MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Concessions, Brevets et marques		-			-
Autres immobilisations incorporelles	Total II	306 291,94	26 270,85		332 562,79
Immobilisations corporelles					
Terrains					0,00
Aménagements de Terrains		7 316 104,44	1 048 916,46		8 365 020,90
Constructions sur sol propre		2 860 633,87	572 794,10		3 433 427,97
Constructions sur sol d'autrui		0,00			0,00
Installations générales, agencés et aménag. constructions		5 090 021,82	586 254,77		5 676 276,59
Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 018 213,68	101 876,25	11 720,80	1 108 369,13
Installations générales, agencés et aménagements divers		99 977,50	8 529,55		108 507,05
Matériel de transport		321 861,49	44 705,26		366 566,75
Matériel de bureau et informatique, mobilier		2 517 382,63	207 045,14		2 724 427,77
Emballages récupérables et divers		0,00			0,00
	Total III	19 224 195,43	2 570 121,53	11 720,80	21 782 596,16
TOTAL GENERAL (I + II + III)		19 530 487,37	2 596 392,38	11 720,80	22 115 158,95

Cadre B		VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			Cadre C		PROV AMORT DEROGATOIRES
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissts linéaires	Amortissts dégressifs	Amortissts exceptionnels	Dotations	Reprises	

Immobilisations incorporelles							
Concessions, Brevets et marques							
Autres immobilisations incorporelles	II						
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Aménagements de Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Install. génér, agts et aménag. construc.							
Install. techniques, mat. et out. industriels							
Install. Génér, agencés et amgts divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
	Total III	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III)		-	-	-	-	-	-

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exerc	Augmentation Dotations exerc	Diminutions Reprises exerc	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger avant 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	24 167,25		24 167,25	0,00
Provisions pour garanties données aux clients				0,00
Provisions pour pertes sur marché à terme				0,00
Provisions pour amendes et pénalités				0,00
Provisions pour pertes de change				0,00
Provisions pour pensions et obligations similaires				0,00
Provisions pour impôts				0,00
Provisions pour renouvellement des immobilisations				0,00
Provisions pour grosses réparations				0,00
Provisions pour charges sur congés payés				0,00
Autres provisions pour risques et charges	236 366,45		5 708,00	230 658,45
Total II	260 533,70	0,00	29 875,25	230 658,45
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles	0,00			0,00
Sur immobilisations corporelles				0,00
Sur titres mis en équivalence				0,00
Sur titres de placement				0,00
Sur autres immobilisations financières	1 169,90			1 169,90
Sur stocks et en-cours				0,00
Sur comptes clients	30 933,75	4 150,31	8 852,96	26 231,10
Autres provisions pour dépréciations	176 191,09	20 615,25	15 099,00	181 707,34
Total III	208 294,74	24 765,56	23 951,96	209 108,34
TOTAL GENERAL (I + II + III)	468 828,44	24 765,56	53 827,21	439 766,79

Dont dotations et reprises :	- d'exploitation	24 765,56	53 827,21
	- financières	0,00	0,00
	- exceptionnelles	0,00	0,00

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)	0,00
---	------

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	54 089,64	45,48	53 998,68
De l'actif circulant				
	Créances usagers douteuses ou litigieuses	26 231,10	0,00	26 231,10
	Autres créances usagers	1 405 924,38	1 382 568,58	23 355,80
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	13 900,00	13 900,00	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0,00	0,00	
	Impôts sur les bénéfiques	0,00	0,00	
	Taxe sur la valeur ajoutée	20 709,24	20 709,24	
	Autres impôts et taxes et versements assimilés	600 000,00	600 000,00	
	Divers	975 559,48	975 559,48	
	Groupe et associés (2)	150 000,00		150 000,00
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	1 180 366,26	1 180 366,26	
	TOTAL	4 426 780,10	4 173 149,04	253 585,58

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	0,00
(1) dont remboursements obtenues en cours d'exercice	0,00
(2) Prêts et avances consenties aux associés	0,00

CadreB	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	de 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				
	- à un an maximum à l'origine				
	- à plus d'un an à l'origine				
	Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	152 931,73	152 931,73		
	Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 113 951,28	3 113 951,28		
	Personnel et comptes rattachés	293 576,86	293 576,86		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 104 355,23	1 104 355,23		
	Impôt sur les bénéfiques	43 982,00	43 982,00		
	Taxe sur la valeur ajoutée	73 405,44	73 405,44		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	87 520,98	87 520,98		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	28 259 788,74	28 259 788,74		
	Dettes représentatives des titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	600 746,27	600 746,27		
	Total	33 730 258,53	33 730 258,53	0,00	0,00

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0,00
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	0,00
(3) Emprunts, dettes contractés auprès des associés	0,00

FFE - Tableau de financement (en €)

EMPLOIS	01/09/2019 31/08/2020	01/09/2020 31/08/2021	RESSOURCES	01/09/2019 31/08/2020	01/09/2020 31/08/2021
Distributions mises en paiement			Capacité d'autofinancement	-80 495,06	4 315 397,27
Acquisitions immobilisations			Cessions immobilisations		
Incorporelles		2 403,26	Incorporelles		
Corporelles	3 702 579,36	2 377 113,87	Corporelles	15 500,00	1 400,00
Financières	81,93	241,44	Financières	0,00	0,00
Charges à répartir			Augmentation subvention d'invest.	256 921,00	200 000,00
Réduction de capitaux propres			Augmentation dettes financières		
Total des Emplois	3 702 661,29	2 379 758,57	Total des ressources	191 925,94	4 516 797,27
Variation Fonds de roulement net global					
Ressource nette		2 137 038,70	Emploi net	3 510 735,35	
Contrôle	3 702 661,29	4 516 797,27	Contrôle	3 702 661,29	4 516 797,27

Variation du fonds de roulement net global	01/09/2019 31/08/2020	01/09/2020 31/08/2021
Variation d'exploitation		
Actif d'exploitation		
Stocks et encours	3 434,37	76 200,74
Avances & acomptes / cdes	0,00	0,00
Créances clients & autres créances	672 400,28	13 580,31
Comptes de tiers FFEC & SIF	142 966,88	-102 395,47
Dettes d'exploitation		
Avances & acomptes / cdes		
Dettes fournisseurs et autres dettes	2 058 999,49	-2 826 702,48
Comptes de tiers FFEC & SIF	367 820,85	1 224 998,67
Comptes de tiers Fonds Equitation	0,00	0,00
Total variation d'exploitation	3 245 621,87	-1 614 318,23
Variation Trésorerie		
Valeurs mobilières SICAV	0,00	0,00
Disponibilités	-6 293 487,37	3 004 493,88
Soldes créditeurs de banque	23 829,66	-89 631,53
Trésorerie pour comptes de tiers FFEC & SIF	-486 699,51	836 494,58
Trésorerie pour comptes de tiers Fonds Equitation	0,00	0,00
Total variation de trésorerie	-6 756 357,22	3 751 356,93
Variation du fonds de roulement net global		
Emploi net	-3 510 735,35	
Ressource nette		2 137 038,70

Calcul de la Capacité d'autofinancement	01/09/2019 31/08/2020	01/09/2020 31/08/2021
Résultat comptable	-2 324 299,09	2 044 641,79
Dotations amortissements	2 567 453,17	2 596 392,38
Dotations provisions	39 351,99	24 765,56
Reprise provisions	-87 704,77	-53 827,21
Subvention virée cpte résultat	-278 387,65	-295 175,25
Reprise d'amortissements	0,00	0,00
valeur nette comptable immob.	18 591,29	0,00
prix de cession éléments d'actif	-15 500,00	-1 400,00
Total Capacité d'autofinancement	-80 495,06	4 315 397,27



BM&A • 11, rue de Laborde • 75008 Paris
+33 (0)1 40 08 99 50 • www.bma-groupe.com

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Société par actions simplifiée au capital de 1 200 000 € - RCS Paris 348 461 443